



Ville de

Châtel-St-Denis

Avenue de la Gare 33 – Case postale 396 – 1618 Châtel-St-Denis

Message no 66 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Service des bâtiments – Acquisition d'un véhicule électrique en remplacement du Fiat Doblo – Crédit d'investissement de 40 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 66 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 40 000 francs destiné à l'acquisition d'un véhicule électrique en remplacement du véhicule Fiat Doblo du Service des bâtiments.

But de la dépense

Conformément à la planification des investissements communaux pour la période 2018-2022, nous vous proposons le remplacement du véhicule Fiat Doblo utilisé par le Service des bâtiments.

Ce véhicule, datant de 2008, a aujourd'hui 80 000 km et nécessite d'importants frais de réparation tels que la réparation de la boîte à vitesses. En outre, des problèmes de corrosion sur le système d'alimentation en gaz (bouteilles, vannes et conduites) ont été détectés.

Pour remplacer ce véhicule, nous vous proposons l'acquisition d'un Renault Kangoo Express Z.E., équipé d'une motorisation 100% électrique. Le montant de 40'000 francs comprend l'achat du véhicule, l'aménagement de celui-ci ainsi que la création d'une borne de recharge à l'administration communale.

L'autonomie de ce véhicule est de 240 km par charge et répond parfaitement aux besoins du Service. Un essai, qui s'est révélé tout à fait concluant, a été réalisé auprès du Service de la voirie de la commune de Bulle qui utilise un tel véhicule à son entière satisfaction.

Enfin, cet achat est totalement conforme à la planification énergétique de la Commune de Châtel-St-Denis et suit les directives de la Cité de l'Énergie.

Plan de financement

Rubrique comptable 942.506.10

Coût total estimé à la charge de la Commune

CHF 40'000.00

À la charge du budget des investissements 2019

Financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » (cf. annexe) prévu au budget de fonctionnement 2019 sous la rubrique 99.482.72 et amortissement simultané par la rubrique 99.332.51.

Estimation des charges d'exploitation dès 2020

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation, puisqu'il s'agit de remplacer un véhicule existant.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de 40 000 francs destiné à l'acquisition d'un véhicule électrique en remplacement du véhicule Fiat Doblo pour le Service des bâtiments.

Châtel-St-Denis, novembre 2018

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté

Réserve « véhicules »

Version du 7 novembre 2018

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 66 du Conseil communal, du 6 novembre 2018
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 40 000 francs destiné à l'achat d'un Renault Kangoo Express Z.E., équipée d'une motorisation 100% électrique en remplacement du véhicule Fiat Doblo à l'usage du Service des bâtiments.

Article 2

Cet achat sera financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » et amorti simultanément.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain

Ville de Châtel-St-Denis

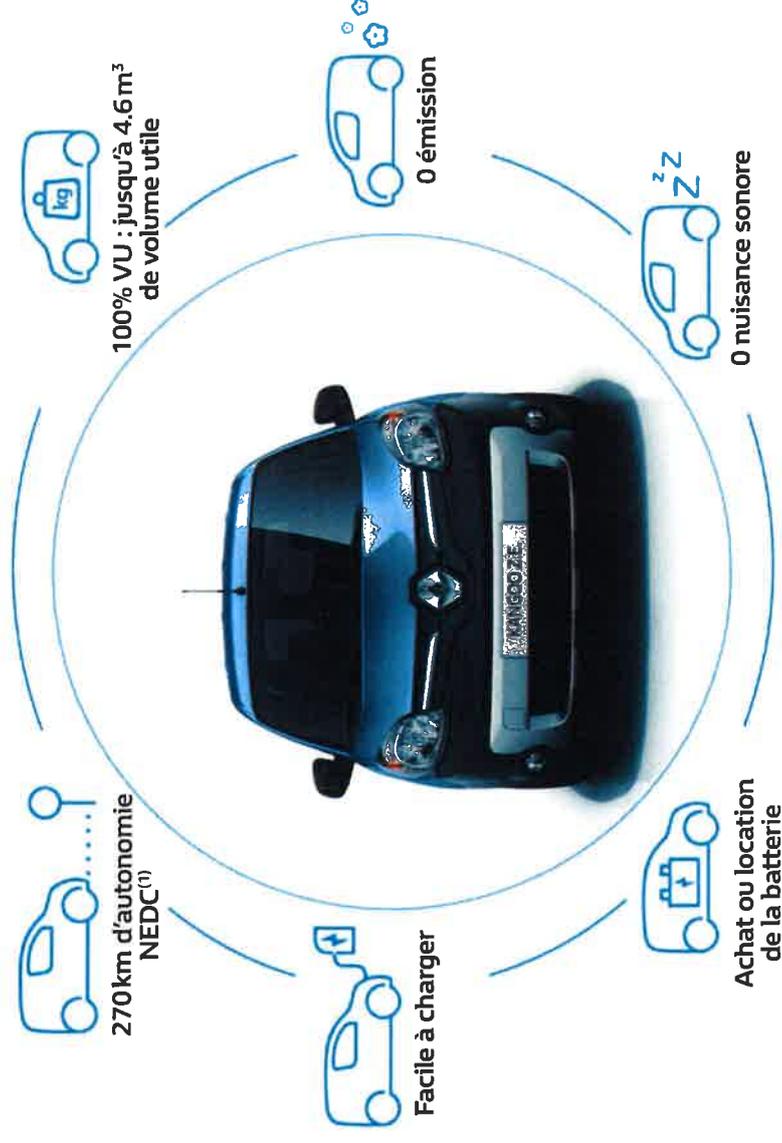
Evolution réserve véhicules rubrique passif du bilan - 282.51

Date	Libellé	Bilan - passif rubrique comptable	Compte des investissements rubriques comptables	Compte de fonctionnement rubriques comotables		Messages no	Décision du conseil général	Montants
				amortissement	Prélèvement réserve			
01.01.2018	Solde selon bilan	282.51						fr. 850'355.75
31.12.2018	Prélèvement pour financement véhicule service de la police - remplacement		11.506.10	99.332.40	99.482.62	30	voté le 14.12.2017	fr. -60'000.00
31.12.2018	Prélèvement pour financement remplacement surfaceuse patinoire		34.506.30	99.332.41	99.482.63	31	voté le 14.12.2017	fr. -100'000.00
31.12.2018	Solde calculé	282.51						fr. 690'355.75
01.01.2019	Solde à nouveau calculé	282.51						fr. 690'355.75
31.12.2019	Prélèvement pour financement véhicule logistique pour le service police du feu communale (centre de renfort)		141.506.00 / 141.661.20	99.332.44	99.482.65	55	à voter le 12.12.2018	fr. -42'000.00
31.12.2019	Prélèvement pour financement remplacement véhicule pony 1561 pour le service voirie		62.506.30	99.332.48	99.482.69	59	à voter le 12.12.2018	fr. -135'000.00
31.12.2019	Prélèvement pour financement acquisition bus pour le service de la voirie		62.506.31	99.332.49	99.482.70	60	à voter le 12.12.2018	fr. -35'000.00
31.12.2019	Prélèvement pour financement acquisition d'un débardeur broyeur pour le service des forêts		81.506.13	99.332.50	99.482.71	65	à voter le 12.12.2018	fr. -85'000.00
31.12.2019	Prélèvement pour financement remplacement véhicule type "Doblo" service des bâtiments		942.506.10	99.332.51	99.482.72	66	à voter le 12.12.2018	fr. -40'000.00
31.12.2019	Solde calculé	282.51						fr. 353'355.75

Etabli le 29 octobre 2018 - chv



Nouveau Renault Kangoo Z.E. : 4 innovations pour une autonomie record



Pour aller plus loin, Nouveau Renault Kangoo Z.E. dispose désormais de la nouvelle batterie Z.E. 33 (33 kWh), associée à un nouveau moteur 44 kW à haute efficacité énergétique, lui permettant de bénéficier d'une nouvelle autonomie de 270 km NEDC⁽¹⁾, soit 120 à 200 km selon les conditions de température, en usage moyen réel⁽²⁾.

Autre nouveauté dans le monde des véhicules utilitaires électriques : la pompe à chaleur, liée à la climatisation, apporte un confort thermique inégalé sans impacter l'autonomie.

Nouveau Renault Kangoo Z.E. : la technologie au service de l'autonomie



1) Freinage récupératif : la batterie se recharge lorsque vous levez le pied de l'accélérateur ou lorsque vous appuyez sur la pédale de frein.

2) Pompe à chaleur : liée à la climatisation, elle produit de la chaleur ou rafraîchit l'habitacle. Fonctionnant comme une climatisation réversible, elle assure ces 2 fonctions sans impacter l'autonomie.

3) Pneus basse consommation : grâce à leur faible résistance au roulement, ils contribuent à préserver l'autonomie sans dégrader la tenue de route ou la qualité de freinage.

4) Économètre : situé sur la planche de bord, cet instrument vous indique si vous êtes en phase de consommation ou de récupération d'énergie.

5) Eco mode : en l'activant, vous bridez le moteur pour rouler encore plus longtemps.

6) R-LINK Evolution : avec le service gratuit MY Z.E. Inter@ctive, programmez et évaluez la charge de chacun de vos véhicules; soyez alerté sur votre ordinateur ou votre smartphone de l'état de charge, du temps restant et de l'autonomie disponible. Profitez-en pour optimiser votre budget en programmant la charge en heures creuses.

7) Pré-conditionnement thermique : programmez le chauffage ou la climatisation lorsque votre Nouveau Renault Kangoo Z.E. est encore en charge. L'énergie utilisée ne sera pas puisée sur la batterie.

Rechargez-vous partout



Avec la Wallbox (16 A/230 V/3.7 kW)

Lors de la commande de votre Nouveau Renault Kangoo Z.E., vous serez mis en relation avec un professionnel agréé Z.E. Ready* habilité à installer la Wallbox, boîtier de recharge à domicile ou en entreprise, qui vous assure une recharge complète en 11 h.

Avec la recharge occasionnelle (10 A/230 V/2.3 kW)

Grâce au câble de charge à usage occasionnel, rechargez occasionnellement votre Nouveau Renault Kangoo Z.E. sur une prise domestique standard 230V, en 17 h.

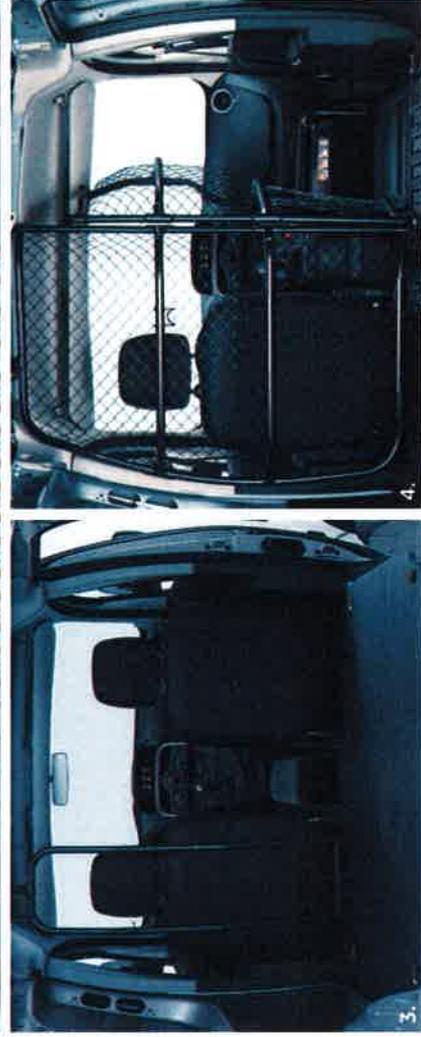


* Z.E. Ready est une marque déposée par Renault portant sur les matériels installés pour la recharge des véhicules électriques de la gamme Z.E. Pour avoir un droit d'usage de la marque Z.E. Ready, les partenaires de Renault doivent s'engager à respecter une liste de spécifications techniques ainsi que le processus de qualification Z.E. Ready et avoir réalisé des tests de conformité. La version en vigueur est Z.E. Ready 1.2.

Options

1. Cloison grillagée pivotante. Elle permet en fonction de vos besoins de charger des objets longs tout en protégeant parfaitement le conducteur. **Sur tapis de chargement en caoutchouc.** Il permet de protéger le sol et facilite l'entretien. **2. Cloison mobile sur les deux versions Maxi avec le Pack Modularité.** D'un seul geste, vous la déplacez pour installer 3 personnes à l'arrière ou au contraire libérer un espace de chargement de 3,6 m³ pour des objets pouvant mesurer jusqu'à 2 m de long. **3. Cloison tubulaire.** **4. Siège passager rabattable et escamotable en plancher plat.** Il permet de charger des objets de 2,89 m de long*. **5. Cloison complète.** Tôle ou vitrée, elle isole totalement l'espace de chargement du poste de conduite.

* sur les versions Renault Kangoo Express Maxi et Nouveau Renault Kangoo Z.E. Maxi, 2,5 m sur les versions Renault Kangoo Express Medium et Nouveau Renault Kangoo Z.E.



Location de batterie

La location de la batterie (à partir de CHF 79/mois*) vous garantit une tranquillité d'esprit totale : Renault assure la qualité, la performance et le cycle de vie complet de la batterie, de la fabrication au recyclage.

- Votre contrat de location vous garantit de disposer à tout instant d'une batterie en parfait état de fonctionnement, avec une capacité de charge suffisante, toujours supérieure à 75% de la capacité initiale.
- Le montant de la location dépend du kilométrage que vous parcourez. Avec votre conseiller Renault, choisissez la formule qui vous convient le mieux (voir détails sur www.renault.ch), comparable à un budget de carburant traditionnel.
- Vous ne subissez pas de décote de la batterie lors de la vente de votre Nouveau Renault Kangoo Z.E., puisque vous ne revendez que le véhicule. En cas de vente, vous dénoncez votre contrat de location de batterie et c'est le nouvel acquéreur qui en signe un nouveau.

ASSISTANCE

Avec la location de batterie, vous bénéficiez d'une assistance gratuite toutes pannes, y compris pannes d'énergie (prise en charge et rapatriement à votre point de charge principal dans un rayon de 80 km, 7 j/7, 24 h/24).

* forfait Z.E. Flex 7 500 km (voir détails sur www.renault.ch)

Achat du véhicule et de la batterie

Si vous souhaitez devenir propriétaire de la batterie de votre Nouveau Renault Kangoo Z.E., c'est possible ! Dans ce cas, vous n'avez plus de location mensuelle de la batterie, un versement unique à l'achat vous permet de l'acquérir. La batterie est garantie 5 ans ou 100 000 km (au premier des deux termes atteint), avec une capacité de charge toujours supérieure

à 66% de sa capacité initiale. L'assistance routière en cas de panne est incluse pendant la durée de la garantie constructeur du véhicule (3 ans/100 000 km).

Autonomie

L'autonomie homologuée du véhicule avec le nouveau moteur 44 kW et la nouvelle batterie Z.E. 33 en cycle mixte NEDC⁽¹⁾ est de 270 km⁽²⁾. Comme la consommation de carburant d'un véhicule thermique, en usage réel, l'autonomie de Nouveau Renault Kangoo Z.E. est influencée par plusieurs variables, qui elles-mêmes dépendent en partie du conducteur. Le dénivelé des routes empruntées, la vitesse, l'utilisation du chauffage et de la climatisation, ainsi que le style de conduite adopté en sont les principales. Ainsi, par exemple, sur un parcours péri-urbain en usage moyen réel, vous pourrez réaliser généralement autour de 120 km en saison froide (135 km avec climatisation et pompe à chaleur) et 200 km en saison tempérée. C'est pour cette raison que nous vous donnons les moyens de contrôler votre autonomie grâce à la nouvelle instrumentation de bord, et notamment à l'écomètre, qui vous donne votre consommation d'énergie instantanée. Pour optimiser votre rayon d'action, maximisez la récupération d'énergie produite par la décélération et utilisez l'Eco mode. Pour profiter d'un confort thermique optimal sans puiser dans les

ressources de votre batterie, programmez le chauffage ou la climatisation de votre véhicule lorsqu'il est encore en charge : c'est le préconditionnement. Sans oublier les bonnes pratiques de l'éco-conduite électrique qui permettent de gagner jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

⁽¹⁾ NEDC : New European Driving Cycle. La norme européenne de mesure des émissions et de la consommation est une méthode normalisée de mesure de la consommation basée sur des tests d'essais identiques pour tout type de véhicule en Europe, qu'il soit thermique, électrique ou hybride. Elle constitue donc un critère objectif pour mesurer les écarts de performance entre les modèles des différents constructeurs. Le test est effectué en deux parties, la première est mise sur un banc à rouleaux et on lui fait subir trois fois le même cycle urbain (ECE-15), puis une fois le cycle dit extra-urbain. La moyenne de ces quatre cycles donnera l'autonomie moyenne théorique. ⁽²⁾ consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable.